



AG2R LA MONDIALE

Gestion d'actifs

Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Fonds de fonds

Version du 20/11/2020



Table des matières

1.	Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	3
2.	Données générales sur la société de gestion	3
3.	Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence	8
4.	Processus de gestion.....	12
5.	Contrôles ESG	13
6.	Mesures d'impact et reporting ESG.....	14



1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Nom du Fonds	Stratégie dominante complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fond	Encours du fonds au 31/10/20	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
ALM Sélection ISR	Best-in-class	Multi actifs	Armement Tabac Charbon	19 M€	—	Site internet
ALM Solidaire ISR	Best-in-class	Multi actifs	Armement Tabac Charbon	21 M€	Label ISR Label Finansol	Site internet
ALM Actions Monde ISR	Best-in-class	Actions internationales	Armement Tabac Charbon	78 M€	—	Site internet

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est la société de gestion d'AG2R LA MONDIALE. Son siège social est situé au 155 rue de Bercy, 75012 Paris.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs (<https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs>).

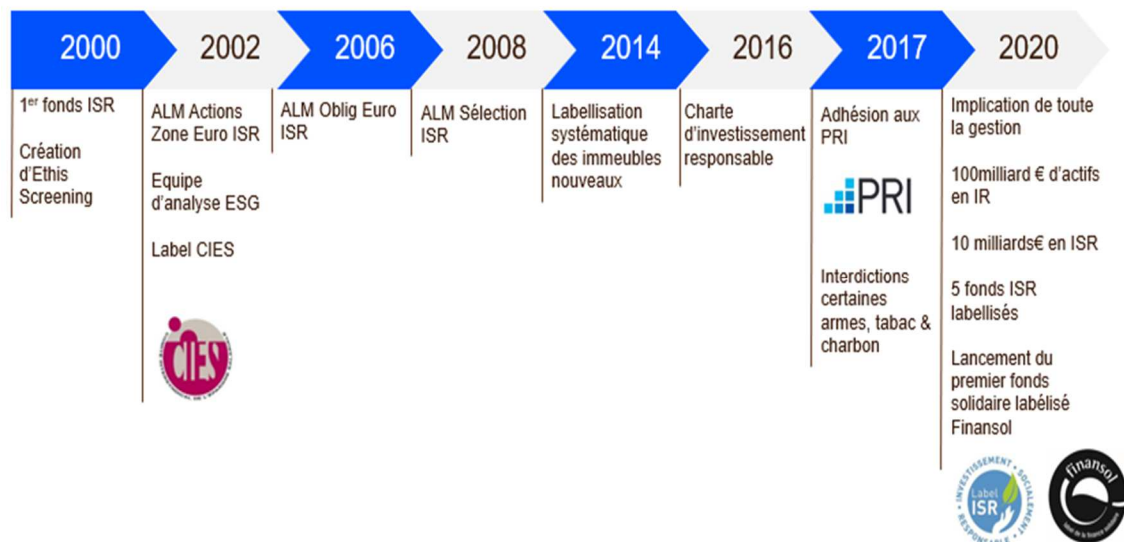


2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Dans le cadre de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE, sa société de gestion d'actifs prend pleinement en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les investissements.

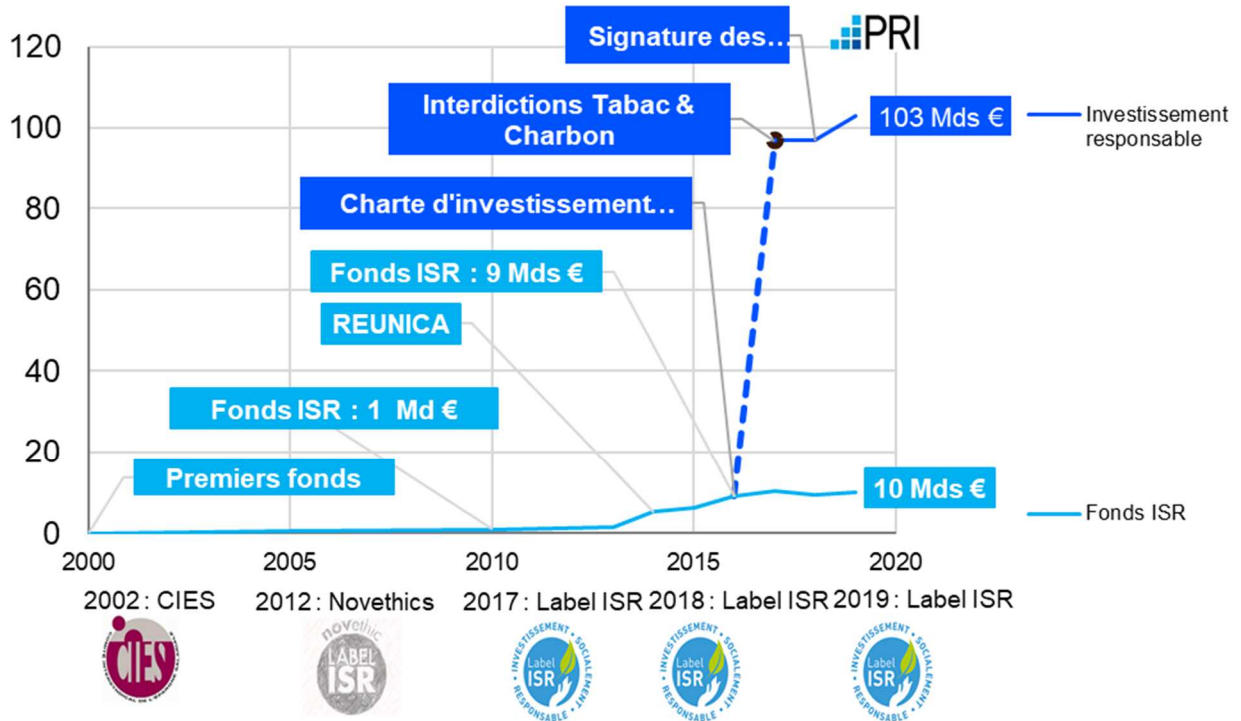
Le Groupe a créé ses premiers fonds ISR en 2000 et a construit progressivement une expérience robuste en développant sa méthodologie de sélection des meilleurs émetteurs de chaque secteur (dite *Best-in-class*), créant au fil du temps les fonds composant sa gamme actuelle ISR et développant ses encours. Certains fonds ont obtenu les labels de Novethic dès 2012 et d'autres le Label ISR soutenu par les pouvoirs publics dès 2017, 2018 et 2019.

Au-delà de sa gamme ISR, la société de gestion applique une démarche d'investissement responsable (IR) à ses autres fonds et mandats, conformément à ses Principes et Objectifs d'investissement responsable, à sa politique d'engagement actionnarial et à ses exclusions sectorielles (armes, tabac, charbon).





Investissement responsable : actifs gérés (Mds €)



Cette démarche est détaillée dans le rapport d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs (<https://www.ag2rmondiale.fr/gestion-d-actifs/toutes-nos-actualites>).

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Cette démarche est formalisée dans :

- les Principes et objectifs d'investissement responsable du Groupe ;
- le rapport rédigé en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Énergétique ;
- la politique d'engagement actionnarial (vote et dialogue).

Ces trois documents sont accessibles sur le site internet de la société de gestion :

<https://www.ag2rmondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accédez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est convaincue de l'apport positif de l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la construction de portefeuilles financièrement performants sur le moyen terme, par l'identification d'opportunités d'investissement et la détection de risques.



Code de transparence des fonds de fonds

Pour les fonds gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs la politique, les pratiques et les résultats des entreprises sur les enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance sont étudiés selon leur importance pour le secteur auquel ils appartiennent. Sont pris en compte aussi bien les documents publiés par les entreprises que les controverses diffusées par des ONG ou des médias.

La vulnérabilité ou à contrario le positionnement avantageux des entreprises vis à vis de la transition énergétique sont plus spécifiquement étudiés à l'aide des données fournies par Carbone 4 Finance. Des indicateurs mesurant la performance des fonds sont donnés dans les Rapport trimestriel sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance et les Rapports d'investissement responsable des fonds disponibles (pour les fonds y étant soumis). Ils sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs>

Pour les fonds externes sélectionnés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs, une analyse est faite par l'équipe multigestion de la politique charbon et des investissements liés à la transition énergétique sur lesdits OPC avant tout investissement afin de s'assurer de la cohérence de la démarche avec celle mise en place par AG2R LA MONDIALE.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

5 équipes et un comité sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable :

- Analyse ISR
- Gestion Action
- Gestion Taux
- Multigestion
- Conformité et contrôle Interne

Un Comité d'Investissement Responsable (composé de représentants des équipes listées ci-dessus) se réunit mensuellement.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs dispose d'une équipe ISR composée de 4 gérants ISR et 5 analystes ESG évaluant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les analystes s'appuient notamment sur les travaux d'agences spécialisées.

Pour la sélection des OPC externes, l'équipe de multigestion composée de 5 analystes évalue la cohérence des politiques IR avec celles mise en place par AG2R LA MONDIALE.

Elle analyse et sélectionne les OPC externes ayant le Label ISR ou un label européen équivalent et entrant dans la composition des fonds de fonds ISR.



2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est une filiale à 100% d'AG2R LA MONDIALE et ses engagements découlent de ceux pris par le Groupe.

Le Groupe est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) depuis 2003 et son Directeur général, André Renaudin, est Président du Global Compact France.

AG2R LA MONDIALE a adhéré aux Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2018 et signé sa déclaration d'engagement pour une transition juste sur le changement climatique. Sur ce même sujet, le Groupe est membre et sponsor du Groupe de travail de l'ORSE sur la transition juste.

Il assure la présidence de la commission permanente Evénements du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), est membre du Comité technique Investissement responsable de l'Association Française de Gestion financière et co-pilote du Groupe de travail ESG-Climat de la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de la société de gestion est de 9,8 milliards d'euros au 31/10/2020.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les encours ISR représentent 41% des encours de la société de gestion au 31/10/2020.

2.10. Quels sont les fonds ISR, ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs propose 7 fonds ISR ouverts au public :

- 3 fonds actions :
 - ALM ACTIONS ZONE EURO ISR
 - ALM ACTIONS EUROPE ISR
 - ALM ACTIONS MONDE ISR
- 2 fonds obligataires :
 - ALM CREDIT EURO ISR
 - ALM OBLIG EURO ISR
- 2 fonds multi actifs :
 - ALM SOLIDAIRE ISR
 - ALM SELECTION ISR



3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Les 3 fonds de fonds ISR d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs sont investis dans des fonds sélectionnés pour la pertinence et la qualité de la démarche d'investissement responsable. Ces qualités sont vérifiées en sélectionnant des fonds ayant obtenu le Label ISR ou un label européen équivalent. L'obtention du Label ISR est une certification de la démarche ESG déployée par le fonds et qui garantit une approche engageante sur la prise en compte des extra-financières dans le processus de gestion. Ils doivent également respecter les politiques d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE au niveau de chaque politique. Le processus de sélection passe en particulier par l'examen des exclusions d'investissement dans les armes interdites par les conventions signées par la France (Ottawa, Oslo, Armes biologiques ou à toxines et armes chimiques), le charbon et le tabac et de leur cohérence avec celles d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. Les fonds investis en actions sont également évalués sur la politique d'engagement actionnarial.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Moyens internes

La société de gestion s'appuie sur l'équipe de multigestion (5 personnes) et de l'équipe d'analyse ESG (5 personnes) de la Direction des investissements et du financement du Groupe AG2R LA MONDIALE. L'équipe de multigestion a pour mission d'évaluer la cohérence des politiques d'exclusion des fonds et de s'assurer de la détention par les fonds sélectionnés du Label ISR ou d'un label européen équivalent.

Moyens externes

L'équipe de multigestion utilise les bases de données externes dont MorningStar pour constituer son univers de sélection initial.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Pour être éligibles aux fonds ISR gérés par AG2R LA MONDIALE, les fonds étudiés doivent respecter les critères suivants :

- Détenir le Label ISR ou un label européen équivalent
- Respecter la politique d'AG2R LA MONDIALE sur les armes
- Respecter la politique d'AG2R LA MONDIALE sur le tabac
- Respecter la politique d'AG2R LA MONDIALE sur le charbon
- Disposer d'une politique d'engagement actionnarial

A partir de différentes bases de données externes et internes, des critères d'éligibilité définis par les analystes de multigestion sont appliqués aux OPC, comme la zone géographique, la classe d'actifs, stratégie ESG.



Code de transparence des fonds de fonds

L'analyse quantitative permet une comparaison des OPC à partir de données statistiques sur des critères de performances et de risques (par exemple : performance, volatilité, perte maximale, ratio d'information) sur différentes périodes (ex. 1 an, 5 ans, années calendaires).

Cette liste de critères peut évoluer pour être rendue plus pertinente ou plus adaptée à l'analyse. Sur la base de ces critères, un score de 1 à 4 (1 étant le meilleur score) est attribué à chaque OPC, égal à la moyenne pondérée des quartiles pour chaque critère (le poids de chaque critère étant établi par l'équipe Multigestion). Ces scores, sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse et sont revus annuellement.

Cette étape quantitative permet d'exclure 50% de l'univers. Ainsi le nombre d'OPC figurant sur cette liste est plus ou moins important en fonction de l'offre d'OPC dans l'univers d'investissement étudié.

Les OPC ayant obtenu un score supérieur à la moyenne sont retenus pour une analyse qualitative préliminaire faite par les analystes de multigestion.

Cette liste est affinée par l'analyste qui ne va conserver que les OPC ayant obtenu le Label ISR ou un label européen équivalent.

D'autres critères peuvent être utilisés ensuite pour réduire la liste comme par exemple :

- Qualification du type (style de gestion croissance ou value, taille de capitalisation, etc.) recherché,
- Connaissance de l'univers et des fonds présélectionnés,
- Encours du fonds.

A l'issue de cette analyse qualitative préliminaire une nouvelle liste est constituée par l'analyste.

Des questionnaires financiers et extra financiers sont envoyés aux sociétés de gestion des OPC sélectionnés. L'objet est de recueillir des informations complémentaires sur l'OPC (le processus de gestion, les équipes de gestion, l'analyse extra-financière), sur la société de gestion (taille, expertises, réputation, politique ESG, équipes de contrôle et risk management, middle office, reporting) et sur les politiques d'exclusions et d'engagement actionnarial appliquées au dit OPC.

Les réponses sont analysées par l'équipe de multigestion d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

La première étape consiste à vérifier le respect des politiques d'Investissement Responsable (IR) d'AG2R LA MONDIALE par les OPC sélectionnés.

Les politiques IR d'AG2R LA MONDIALE sont relatives aux exclusions sur les secteurs de l'armement conformément à la réglementation en vigueur, du tabac et du charbon et à l'engagement actionnarial. Elles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ag2rlamondiale.fr/nous-connaître/nos-engagements/engagement-societal/investisseur-responsable>.

Une notation IR est réalisée pour chaque OPC selon une grille d'analyse par classe d'actifs (actions, obligations). Pour être éligible du point de vue du critère IR, l'OPC analysé doit avoir mis en place des politiques IR en adéquation avec celles d'AG2R LA MONDIALE.

Seuls les OPC ayant obtenu le rating « ELIGIBLE ISR », qui signifie que l'OPC a mis en place des politiques IR conformes à celles d'AG2R LA MONDIALE pour chaque politique et qu'il est détenteur du Label ISR ou d'un label européen équivalent, restent éligibles à l'investissement. Ces derniers sont admis à l'étape suivante qui porte sur l'évaluation de la qualité du processus gestion.



Code de transparence des fonds de fonds

La seconde étape porte principalement sur l'analyse des moyens dédiés à la gestion financière, de la qualité et de la robustesse du process de sélection et d'analyse financière, de la place faite au contrôle interne et au risk management dans le process de gestion, de la qualité du reporting financier, de la réputation de la société de gestion, des conditions financières et du coût de la gestion (frais courants, rétrocession, commissions de surperformance).

A l'issue de cette évaluation, un Score ALM GA est attribué à l'OPC. Seuls les OPC ayant obtenu un Score ALM GA supérieur à 3 sur 5 sont éligibles à l'investissement.

Ces OPC éligibles peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres, en termes d'approche, d'analyse des critères extra financiers ou de technique de gestion. Ils peuvent adopter différentes approches ISR comme des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), « Best-in-universe » (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et d'Exclusion (de secteurs, de valeurs ou de pays). Néanmoins, la cohérence des approches ISR est appréciée par l'alignement des politiques d'Investissement Responsable (IR) appliquées par chaque OPC sélectionné avec celles mises en place par AG2R LA MONDIALE.

Un suivi régulier des OPC investis est effectué par les équipes de multigestion d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs par le biais de conférences téléphoniques et de points de gestion. Cette veille régulière entraîne la révision de l'évaluation dès lors qu'une information significative est détectée ou si l'OPC perd le Label ISR ou le label européen équivalent.

En cas de dégradation du Score ALM GA et/ou de la perte du Label ISR par un des OPC investis, l'équipe de gestion dispose de 3 mois pour vendre l'OPC.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les fonds sont choisis, notamment, pour la mise en place d'une politique d'investissement restrictive sur les entreprises produisant de l'électricité à partir de charbon ou dont le chiffre d'affaires est lié de manière conséquente au charbon. Il s'agit de la vérification de la conformité des fonds avec la [politique climat d'AG2R LA MONDIALE](#).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

L'équipe multigestion d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs envoie annuellement des questionnaires aux sociétés de gestion dont les fonds sont ou pourraient être en portefeuille portant, notamment, sur l'investissement responsable (processus ISR, politiques IR) et financier (processus de gestion,...). Les fonds sont évalués sur la base des réponses à ces questionnaires.



GRILLE DE NOTATION	OBLIGATIONS	ACTIONS
I. Politique d'exclusion des armes controversées	Poids	Poids
L'analyste vérifie la cohérence de la politique d'exclusion des armes avec celle du groupe, en particulier il s'assure du périmètre et de l'existence d'une liste de valeurs exclues. Si le fonds dispose d'une procédure, l'analyste s'assure de l'exclusion des titres en pré-trade	33%	25%
II. Politique d'exclusion relative au Tabac		
L'analyste vérifie la cohérence de la politique d'exclusion du secteur du Tabac avec celle du groupe, en particulier il s'assure du périmètre et de l'existence d'une liste de valeurs exclues. S'il y a un engagement écrit de mettre en place une politique, l'analyste s'assure du délai nécessaire pour sa mise en place, du délai de désinvestissement du secteur du Tabac si l'OPC est actuellement investi	33%	25%
III. Politique Climat		
III.1 L'analyste vérifie la cohérence de la politique d'exclusion du charbon avec celle du groupe, en particulier sur les niveaux de seuil d'exclusion des titres et de son engagement de sortie totale du charbon d'ici 2030. Il s'assure du périmètre de la politique. S'il y a un engagement écrit de mettre en place une politique, l'analyste s'assure du délai nécessaire pour sa mise en place, des seuils envisagés et du délai de désinvestissement des titres exclus	33%	25%
III.2 L'analyste vérifie la place faite aux énergies renouvelables dans les investissements et si des indicateurs climat sont suivis sur le fonds	20%	20%
IV. Politique d'engagement actionnarial		
L'analyste vérifie l'existence d'une politique de vote, l'engagement actionnarial de la SGP à travers la proportion de vote sur le nombre de droits de vote, le taux d'opposition, le rapport d'engagement		25%
A. SCORE IR	Moy (I; II; III.1)	Moy (I; II; III.1;IV)
B. BONUS	III.2	III.2
NOTE IR	A+B	A+B



3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation est révisée une fois par an ou lorsqu'un changement substantiel survient, comme la perte du Label ISR. Les fonds sélectionnés disposent de leur propre politique de controverses.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Seuls les fonds répondant aux critères précisés au 3.5 peuvent figurer dans le portefeuille.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les fonds sont choisis, notamment, pour la mise en place d'une politique d'investissement restrictive sur la production d'électricité à partir de charbon et la commercialisation de charbon. L'investissement dans la transition énergétique est un indicateur suivi mais non pris en compte dans l'éligibilité des fonds. La forte disparité de l'information communiquée par les sociétés de gestion nous a conduit à ne pas le prendre en compte.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ?

Seuls les fonds répondant aux critères précisés au 3.5 peuvent figurer dans le portefeuille. Si un fonds voit sa note dégradée, l'équipe de gestion dispose de 3 mois pour le sortir.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

L'évaluation des OPC externes est devenue plus exigeante en 2020. Les OPC doivent désormais se conformer obligatoirement et entièrement à la politique d'AG2R LA MONDIALE sur les armes et pour intégrer les fonds ISR, les OPC doivent obtenir une note de 100 sur 100 sur l'ensemble des critères ESG pris en compte.

La politique Climat est également devenue plus exigeante.

Enfin seul les OPC ayant obtenu le Label ISR ou un label équivalent européen sont éligibles.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds ALM Solidaire ISR Investit 5 à 10% de son encours en titres solidaires.



4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Les trois fonds de fonds ISR ne pratiquent pas le prêt / emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les trois fonds de fonds ISR n'utilisent pas d'instruments dérivés.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Oui, les trois fonds de fonds ISR investissent jusqu'à 100% de leur actif en OPC.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Afin d'assurer des contrôles de second niveau en toute autonomie, le RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est rattaché hiérarchiquement au Président du Directoire et n'a aucune mission de production. Il dispose d'une équipe de 3 personnes dédiées au contrôle de second niveau et peut s'appuyer sur l'expertise d'une fonction de contrôle des risques financiers composée de 2 personnes.

Le RCCI s'assure du respect permanent des ratios financiers et des critères ESG à l'aide de l'outil Gaïa centralisant les inventaires et les ordres passés par les gérants en temps réel. Cet outil permet de paramétrer des contrôles automatisés et des alertes bloquantes testés à chaque passage d'ordre. Ainsi, les ordres concernant des titres/OPC interdits/non éligibles ne pourront pas être exécutés ou des alertes non bloquantes seront générées à destination du gérant en temps réel. Le respect des critères ESG est systématiquement contrôlé par le RCCI et son équipe une fois par semaine. En cas de dépassement, le gérant et son responsable hiérarchique sont immédiatement informés et ils doivent régulariser l'anomalie dans les jours qui suivent. En cas de dépassement long, le sujet est analysé et arbitré lors d'un comité des risques ayant lieu tous les 2 mois.

Pour les trois fonds de fonds ISR, une contrainte bloquante ne permet à l'équipe de gestion que d'investir dans les OPC ayant obtenu le rating « ELGIBLE ISR » (voir point 3.3).

Le rating des OPC est renseigné par équipe Middle Office dans l'outil Gaïa, à partir de la liste fournie par les analystes de multigestion en charge de la notation et l'éligibilité des OPC externes.

Le respect des contraintes de gestion, notamment par rapport aux contraintes ESG, est un critère entrant en compte dans la rémunération variable des gérants.



6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée sur :

- L'obtention par le fonds du Label ISR ou d'un label européen équivalent ;
- Le respect par le fonds des politiques IR du Groupe AG2R LA MONDIALE

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Une reporting sur la performance ESG est publié pour le fonds ALM Solidaire ISR. Il est réalisé grâce à une transposition des fonds sous-jacents. Les indicateurs sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) du fonds.

Le reporting comporte :

- **des indicateurs synthétiques ESG :**
 - L'évolution de la note ESG pondérée du portefeuille
 - La répartition des encours du portefeuille par fourchette de note ESG
 - L'évaluation du portefeuille par pilier (environnement, social, gouvernance)
 - L'investissement solidaire : pourcentage de l'encours du fonds investi en entreprises solidaires et exemple d'entreprise financée
- **des indicateurs environnementaux :**
 - Trajectoire climat du portefeuille : La note climat est une estimation de l'alignement d'une entreprise au scénario 2°C tel que formalisé par l'accord de Paris. Cette note s'étend de 2 à 6 et traduit la stratégie climatique des émetteurs composant le portefeuille vis-à-vis de ce scénario, la note climat de 2 étant la meilleure note possible. L'indicateur présenté est la note climat moyenne pondérée par les encours du portefeuille.
 - Emissions induites : La mesure des émissions de gaz à effet de serre est réalisée sur toute la chaîne de valeur (scope 1 + 2 + 3), et prend ainsi en compte les émissions directes et indirectes, amont et aval. Ainsi, au-delà de l'entreprise elle-même, sont pris en compte ses fournisseurs, ses sous-traitants et ses clients. Les émissions indirectes (catégorisées dans le scope 3), sont prépondérantes pour la plupart des secteurs d'activité. Afin d'avoir un aperçu global des risques et opportunités liés au climat, il est donc indispensable de comptabiliser ces émissions. Cette donnée est obtenue à partir des émissions induites par million d'euros investi de chaque entreprises pondérées par les encours.
- **Des indicateurs sociaux :**
 - Dialogue social : L'indicateur «Dialogue Social» évalue, sur 100 points, l'engagement des entreprises détenues en portefeuille à garantir le respect des représentants des salariés par le biais notamment d'informations, de consultations et de négociations collectives sur le lieu de travail. L'indicateur présenté est la note moyenne obtenue sur l'évaluation du dialogue social de chaque entreprise en portefeuille pondéré par les encours.
- **des indicateurs de gouvernance :**



Code de transparence des fonds de fonds

- Taux d'entreprises signataires du Pacte Mondial : Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, au développement durable et à la lutte contre la corruption. Le taux communiqué représente les encours investis sur des entreprises ayant signé le Pacte Mondial.
- Proportion de femmes au conseil : Cet indicateur donne la moyenne pondérée par les encours du taux de féminisation des conseils d'administration des entreprises en portefeuille.

Le reporting est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs>

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Support d'information	Contenu	Mode de diffusion	Fréquence de mise à jour
Inventaire des lignes en portefeuille	Liste des titres en portefeuille et % de l'actif	https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs	Annuel
Reporting ISR trimestriel Pour ALM Solidaire ISR	Evaluation ESG du portefeuille (6.1) et indicateurs d'impact (6.2)	https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs	Trimestriel
Prospectus	Description des fonds	https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs	Lors d'un changement
DICI	Informations clés sur le fonds	https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs	Lors d'un changement
Rapports annuel	Rapports sur l'exercice antérieur	https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs	Annuel
Rapport mensuel	Rapport sur le mois antérieur	https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs	Mensuel
Page ISR de la société ou du fonds	Informations sur le filtre ISR, l'outil	https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports	Lors d'un changement



Code de transparence des fonds de fonds

	d'analyse et l'équipe		
Politique de vote	Conditions dans lesquelles sont exercés les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (OPCVM et FIA)	https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/gestion-d-actifs/documentation/AG2R-LA-MONDIALE-gestion-actifs-politique-engagement-actionarial.pdf	Annuel
Politique de responsabilité sociale de l'entreprise	Rapport de responsabilité sociale du Groupe	https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/Groupe/Nous-connaître/Rapport-activité/2019/AG2R-LA-MONDIALE-rapport-integre-2019.pdf	Annuel
Principes et objectifs d'investissement responsable	Cadre général de la politique d'investissement responsable du Groupe	https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/gestion-d-actifs/documentation/AG2R-LA-MONDIALE-gestion-actifs-principes-objectifs-investissement-responsable.pdf	Lors d'un changement

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les fonds de fonds ne détiennent pas de droits de vote en assemblée générale mais l'exercice des droits de vote est un critère important dans le choix des fonds, tout comme l'engagement des gérants à faire progresser les entreprises.

Un dialogue est également mené par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs avec les sociétés de gestion pour les fonds présentant des faiblesses afin de les faire progresser dans certains domaines.



Avertissement

Ce document original est la propriété d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs, membre d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Il est rappelé que la consultation des DICI est obligatoire avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement dans un fonds. Les DICI sont disponibles sans frais auprès d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital n'est pas garanti.

La réponse aux questions du Code de transparence relève de l'unique responsabilité d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.